



Franchissons nos limites

Session des chefs d'établissement

Annecy, 6-9 octobre 2024

Trois Priorités d'année

Laissons-nous questionner et ne nous laissons pas enfermer.

I. **Religion** : Imposer moins pour engager plus

Parler de Dieu et proposer une vie chrétienne aujourd'hui nécessite de se réinterroger sur nos *manières d'être* pour être audibles, en règle mais surtout pour agir selon l'esprit de l'Évangile.

II. **Scolarisation** : Accueillir jusqu'au bout

Accueil, inscription, orientation, renvoi : comment être plus accessibles et gérer les incidents en évitant les ruptures ou les décisions vécues comme arbitraires.

III. **Gestion des ressources** : Clarifier nos fonctionnements

Notre organisation est complexe. Sans attendre le renforcement des contrôles de l'État, nous pouvons simplifier, documenter et rendre plus compréhensibles notre gouvernance, nos procédures et notre gestion financière.

Décisions prises par consentement

Promulguées par le directeur diocésain

1. – Tous les candidats à l'accord collégial qui n'ont jamais enseigné seront accueillis en stage d'observation d'une semaine en établissement.
2. – À l'occasion des 20 ans de la loi de 2005, les établissements réétudieront leur politique d'accueil d'élèves en situation de handicap et engageront de nouvelles actions de formation de leurs équipes.
3. – Pour favoriser la continuité de parcours des élèves, les chefs d'établissement se consultent lorsqu'une famille demande à changer d'établissement.
4. – D'ici janvier 2025, Les établissements ayant mis en place des tarifs modulés selon les ressources des familles feront un retour d'expérience chiffré pour aider les établissements qui y travaillent.
5. – Un fonds diocésain d'entraide est constitué par les dons des familles et d'autres donateurs pour soutenir la scolarisation d'élèves qui n'en ont pas les moyens financiers.
6. – Pour optimiser leurs moyens, les chefs d'établissement travailleront en réseaux de proximité sur les mutualisations réussies ou à formaliser.



Formulations initiales

- Je propose que, sur le modèle du 1^{er} degré, chaque établissement du 2^d degré s'engage à accueillir en stage d'une semaine des candidats au préaccord qui produiront avant leur Caac un rapport d'étonnement.
- Au cours de l'année 2025, tous les établissements s'engagent à (ré)étudier l'ouverture au handicap, par exemple à l'occasion de la rédaction du projet d'établissement.
- Je propose qu'en 2025 (20 ans de la loi de 2005), chaque établissement organise une ou des actions pour rassurer, outiller les équipes et impulser une dynamique de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers à court, moyen et long terme.
- Avant de recevoir en vue d'une inscription un élève venant d'un établissement catholique de Paris où l'élève aurait pu poursuivre sa scolarité, le chef d'établissement consulte le chef d'établissement de l'établissement d'origine.
- Je propose que les établissements qui ont déjà mis en place la modulation tarifaire (en lien avec le quotient familial) fassent un retour d'expérience précis et chiffré avec des indicateurs financiers et de la mixité sociale.
- Je propose que toutes les familles de l'Enseignement catholique de Paris puissent participer à un fonds diocésain permettant de financer la scolarité des plus pauvres.
- Pour exister à long terme dans un contexte de baisse démographique, je propose que chaque réseau réfléchisse aux diverses formes de mutualisation existantes, à formaliser ou à créer.

Projets de décisions non-adoptées

- Nous invitons chacun à exercer sa liberté en participant, s'il le souhaite, aux messes que nous proposons.
- Le projet pastoral de nos établissements doit prendre en compte la diversité des publics et proposer une éducation chrétienne engageante.
- Je propose de substituer aux tarifs différenciés l'octroi de bourses diocésaines aux familles, financées par une fondation dédiée, augmentée par des dons défiscalisables, et versées aux établissements.
- Je propose d'échanger en janvier et en juin les listes d'inscriptions et d'attente avec l'ensemble des établissements partenaires.
- Je propose que les cotisations diocésaines soient modulées progressivement en fonction du quotient CAF moyen des familles de l'établissement.
- Pour attirer des profs, les chefs d'établissement s'interdisent de verser une rémunération complémentaire sur fonds Ogec.
- Pour les inscriptions de la maternelle à la 6^e incluse, je propose qu'à compter du 15 avril, les chefs d'établissement informent les parents en liste d'attente venant de l'Enseignement catholique que le niveau est complet, et que leur enfant ne sera pas inscrit dans leur établissement. Les chefs d'établissement donnent la liste des établissements ayant encore des places disponibles.
- Au regard de notre réalité de terrain, nous veillons dans notre processus d'inscription aux diversités en cohérence avec notre projet éducatif.
- Je propose de vérifier/réaffirmer que l'annonce explicite de l'Évangile puisse rejoindre chacun de nos élèves dans le respect de leur diversité.